

## AUTRES DÉMARCHES

Le service état civil et formalités administratives vous accueille pour les formalités suivantes : carte d'identité, passeport, recensement militaire, attestation d'accueil, légalisation de signature, attestation de vie maritale, reconnaissance, dossier de mariage, déclaration de décès, copie et extrait d'acte d'état civil, concession cimetière et inscription sur liste électorale.

Pour tout savoir sur vos démarches administratives (logement, impôts, retraite, santé...) et télécharger des formulaires, consultez le portail de l'administration française : Service public

Pour tout savoir sur vos démarches administratives (logement, impôts, retraite, santé...) et télécharger des formulaires, consultez le portail de l'administration française : Service public

### Logement, impôts, retraite, santé



Pour tout savoir sur vos démarches administratives (logement, impôts, retraite, santé...) et télécharger des formulaires, consultez le portail de l'administration française : [ici](#)

### Droit français, européen et international



Pour en savoir + sur le droit français, européen et international, <http://www.legifrance.gouv.fr>

Pour tout savoir sur vos démarches administratives (logement, impôts, retraite, santé...) et télécharger des formulaires, consultez le portail de l'administration française : Service public

Pour tout savoir sur vos démarches administratives (logement, impôts, retraite, santé...) et télécharger des formulaires, consultez le portail de l'administration française : Service public

Pour tout savoir sur vos démarches administratives (logement, impôts, retraite, santé...) et télécharger des formulaires, consultez le portail de l'administration française : Service public



#### Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

02 40 94 64 16

CONTACTEZ-NOUS

#### Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

## **Urbanisme**

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

### **Permanences samedi matin de 9h à 12h**

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.